



**CACES® R 389**  
**FORMATION À L'UTILISATION D'UN CHARIOT AUTOMOTEUR DE**  
**MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTE**

**Catégorie 3**

**TYPE D'EQUIPEMENT :** Chariot frontal (« Chariot élévateur en porte à faux ») d'une capacité nominale inférieure ou égale à 6 000 Kg.

**PERSONNES CONCERNEES :** Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté.

**PRE-REQUIS:** Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :** Sur la catégorie concernée et tant sur le plan théorique que pratique, être capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs à conducteur porté.

**LOGISTIQUE:** Chaque stagiaire devra être équipé d'une tenue de travail adapté, de chaussures de sécurité, de gants et lunettes de protection.

**PEDAGOGIE :** Formation théorique (exposés, question et exercices) et pratique (conduite sur le type de chariot concerné). Le groupe se compose d'un nombre maximum de six candidats.

**DUREE DE LA FORMATION :** 3 jours

**PROGRAMME:**

**1. Formation théorique**

Identifier les rôles des différentes instances et organisme de prévention : Inspecteur du travail, CARSAT, médecine du travail, organisme de contrôle technique...

Connaître les conditions requises pour utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle.

Identifier les principales catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes ainsi que leur limite d'utilisation (adéquation).

Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction : groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...

Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositif de sécurité : coupe circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...

Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.  
Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur.

Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.  
Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot.

Connaître les dispositifs de sécurité pour les conducteur et leur fonction : protège conducteur, bouclier, dossier de charge, réglage du siège, EPI nécessaire...

Expliquer et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.  
Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot.

Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention.  
Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

## ***2. Formation pratique***

Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.

Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.

Circuler à vide, en charge, marche AV et marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité.

Circuler et s'arrêter sur un plan incliné. Prendre et déposer une charge au sol.

Effectuer un gerbage et dégerbage en pile.

Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4 mètres.

Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque.

Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse. Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

## ***3. Test CACES® Théorique et Pratique***

Conformément à la recommandation R389, contrôle des connaissances et savoir faire du candidat.

### ***Validation de la formation :***

En application de la recommandation R389, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)**.

### ***Validité :***

La durée de validité du titre CACES® R389 est de 5 ans.